CTN EXPLOITATION

Montreuil, le 12 juin 2023

CIRCULATION

LES DIRECTIONS DOIVENT CRACHER AU BASSINET !

Le programme Circul'action engagé par les directions des EIC censé améliorer les conditions de vie et de travail est une vaste campagne d'enfumage.

Pour la CGT, les directions doivent respecter tant sur le fond que sur la forme les engagements qu'elles ont pris.

En 2022, les mobilisations en régions des cheminots de la circulation avaient fait plier la direction de SNCF Réseau, contrainte de prendre des engagements pour répondre à la colère articulée autour de :

- l'amélioration des conditions de travail dégradées par suite du sous-effectif chronique ;
- la reconnaissance des temps de prise et de remise de service ;
- la reconnaissance de la technicité de nos métiers notamment sur le plan salarial ;
- la création de postes et de parcours professionnels en lien avec la pénibilité de nos métiers.

LE COMPTE N'Y EST PAS !

1er ENGAGEMENT : un plan de recrutement « ambitieux », NON TENU

La Direction devait augmenter le nombre de recrutements pour 2022 de 520 à 720. Au 31 décembre 2022, 662 avaient été réalisés.

À ce rythme, nos conditions de travail continueront de se dégrader. D'autant plus que le nombre d'échecs ou de démissions au cours de la formation est important (plus de 30 %).

2e ENGAGEMENT : la reconnaissance du temps de prise et remise de service, NON TENU CAR TOUS LES CHEMINOTS DES POSTES N'EN BÉNÉFICIENT PAS

Un temps de 10 minutes a été obtenu par la mobilisation des cheminots.

Les modalités utilisées par les directions avec l'incrémentation du compteur TQ rendent la mesure inopérante pour beaucoup de cheminots.

La CGT dénonce cette mise en œuvre.

Nous revendiquons une prise en compte de 15 minutes ainsi que l'arrêt du siphonnage des compteurs TQ.

3e ENGAGEMENT : la reconnaissance de nos métiers, NON TENU

L'indemnité circulation de 60 euros par mois obtenue reste insuffisante au regard de la technicité de nos métiers.

La CGT revendique de la revalorisation de la prime de travail et l'équivalent pour les cheminots contractuels.

263, rue de Paris – 93515 Montreuil – Tél. : 01 55 82 84 40 – coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

4e ENGAGEMENT : les parcours professionnels et postes à moindre pénibilité, NON TENU

Aucune mesure concrète n'a été prise par les directions d'établissement alors que la Direction nationale s'était engagée sur le sujet.

La CGT exige la création de postes en horaires de journée, en nombre suffisant pour améliorer les conditions de travail des cheminots.

LA PATATE CHAUDE POUR JOUER LA MONTRE

Les directions d'établissement et la Direction nationale ne cessent de se renvoyer les responsabilités des manquements aux engagements.

Conscientes de la capacité de mobilisation des cheminots de la circulation pour gagner sur leurs revendications, elles tentent de noyer le poisson… de fuir, de gagner du temps.

Les directions d'établissement, en régions, renvoient les sujets à l'arbitrage de la Direction nationale prétextant qu'elles sont de simples et dociles exécutantes de consignes.

STOP À L'ENFUMAGE… TOUTES RESPONSABLES !

Dans les faits,

- ce sont les directions d'établissement qui définissent les besoins en effectifs et donc les recrutements nécessaires (engagement n° 1) ;
- ce sont les directions d'établissement qui définissent l'utilisation des cheminots et le siphonnage de leurs compteurs TQ pour annihiler la prise en compte du temps de remise de service (engagement n° 2) ;
- la Direction nationale a la main sur la reconnaissance salariale de la technicité du métier pour tous les cheminots, mais les directions d'établissement ont réglementairement la possibilité de majorer la prime de travail ou l'équivalent (engagement n° 3) ;
- ce sont les directions d'établissement qui déterminent les postes nécessaires notamment dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail (engagement n° 4).

DEMANDONS DES COMPTES À NOS DIRECTIONS. AGISSONS AVEC LA CGT !